



**Extrait du registre des délibérations de Conseil
d'administration de l'Agence technique
départementale « Lot-et-Garonne Ingénierie »**

Séance du 24 mai 2024

Date de la convocation : 17 mai 2024

Présidente : Sophie BORDERIE

Délibération n°2024-CA-05

Nombre de représentants pour le quorum (collèges 1 et 2)	21
Nombre de présents	15
Pouvoirs	5
Nombres de votants	20

Objet : Adhésion au centre de gestion de la fonction publique du Lot-et-Garonne

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 mai à 14h40, les adhérents de l'Agence technique départementale « Lot-et-Garonne Ingénierie » se sont réunis à Agen, dûment convoqués par lettre du 17 mai 2024 sous la présidence de Madame Sophie BORDERIE.

Pour le 1^{er} collège – conseillères et conseillers départementaux

NOM – Prénom	Fonction	Présent	Excusé	Pouvoir le cas échéant à
BORDERIE Sophie	Présidente	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sophie BORDERIE
BILIRIT Jacques	Vice –président	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
DEVILLIERS Arnaud	Conseiller départemental	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Danielle DHELIAS	Vice-présidente	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
GONZATO-ROQUES Christine	Vice-présidente	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Nicolas LACOMBE	Vice-président	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
MESSINA-VENTADOUX Annie	Vice-présidente	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
MIRANDE Jean-Jacques	Conseiller départemental	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
PAILLARES Marylène	Vice-présidente	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
TONIN Valérie	Vice-présidente	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Annie MESSINA-VENTADOUX
BORIE Daniel	Vice-président	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Christine GONZATO-ROQUES
CAPELLE Laurent	Conseiller départemental	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Christine GONZATO-ROQUES
DALLIES Vanessa	Conseillère départementale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
DELBREL Christian	Conseiller départemental	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Pour le 2^{ème} collège - représentantes / représentant des communes, syndicats et EPCI adhérents

NOM – Prénom	Fonction	Présent	Excusé	Pouvoir le cas échéant à
CAMINADE Didier	Président de la CC Fumel Vallée du Lot	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
DAILLEDOUZE François	Maire de Caudecoste	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
FOUNAUD VEYSSET Nathalie	Maire de Monflanquin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
PEZZUTTI Christian	Vice-président de Val de Garonne Agglomération	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sophie BORDERIE
POULIQUEN Guillaume	Maire d'Agnac	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
RIVETTA Françoise	Maire de Sauméjan	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
SALLES Marie-France	Maire d'Engayrac	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Assistaient également :

- Laurent DELRUE
- Aurélie LESPE-S-TORTUL
- Jean-Luc GIORDANA
- Yoann SOULACROIX
- Sabine ESPINASSE

Vu l'article L. 5511-1 du CGCT relatifs aux agences techniques départementales,

Vu l'article L452-13 du code de la fonction publique,

Vu le Décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Vu l'article 15 des statuts de Lot-et-Garonne Ingénierie relatif aux compétences du Conseil d'administration.

L'Agence va gérer du personnel recruté directement ou mis à disposition par le Département. Concernant le personnel recruté par l'Agence, il est nécessaire de gérer des instances paritaires pour mener un dialogue social concernant la gestion des ressources humaines mais il faudra également suivre le bon déroulement de la carrière des fonctionnaires territoriaux. L'effectif de l'agence sera d'une dizaine d'agents et il apparait difficile de gérer de telles instances en direct au regard de la taille de la structure. Il est ainsi proposé d'adhérer aux missions obligatoires du centre de gestion en tant qu'adhérent volontaire mais aussi au socle additionnel comprenant la mission de santé et sécurité.

**Après en avoir délibéré,
le conseil d'administration, à l'unanimité :**

- de solliciter l'affiliation volontaire de l'Agence Technique Départementale de Lot-et-Garonne pour les missions obligatoires ainsi que pour les missions facultatives contenues dans le protocole en PJ, à compter du 1^{er} juin 2024.
- de préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal,
- de dire que La Présidente est chargée de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La Présidente,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

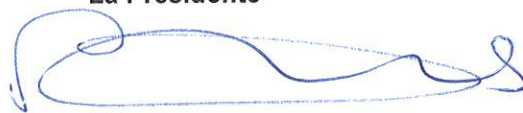
Télétransmission le

Publication le

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

La Présidente



Sophie BORDERIE



